

# Communiqué de presse

017/2024

Montreuil, le 13 mars 2024.

## Une négociation qui doit dépasser la « concertation » !

Depuis novembre, et le soutien du président du 16 janvier en faveur d'une « régularisation d'un grand nombre de PADHUE », ce lundi 11 mars, notre Inter-Collectifs PADHUE et notre Intersyndicale étaient reçus au Secrétariat du Ministre Délégué de la Santé, avec SNPADHUE, FPS, SOS PADHUE, et IPADECC.

Avec pour sujet l'évolution des Epreuves de Vérification des Connaissances (EVC), et des modalités d'affectation des PADHUE lauréats de ces EVC.

Les débats ont duré trois heures, c'est dire l'insatisfaction des PADHUE et l'ampleur de la réforme à mener !

L'inter-Collectif PADHUE a revendiqué la généralisation du plein exercice ordinal en vigueur, mais limité aux Antilles Guyane depuis avril 2020 (Mayotte depuis la loi Valletoux).

L'exigence de succès à l'EVC pour retourner exercer en métropole est une anomalie inexplicable !

La sélection par passage d'un concours tel l'EVC a été critiquée par toutes les organisations présentes, la Loi Valletoux établissant une Autorisation Temporaire d'Exercice par délégation de 13 mois seulement renouvelable une fois.

Elle n'est pas adaptée aux PADHUE ayant servi dans les hôpitaux français, dans des services agréés pour la formation des internes depuis des années, travaillant même en tant que seniors ayant les mêmes responsabilités que leurs confrères français.

Nous avons illustré :

- la fabrique de chômeurs qu'ont constituée les concours d'EVC 2021 et 2023, avec leur taux de non inclus de 66 %,
- la situation des praticiens non inclus à l'EVC 2023 privés d'emploi, dont la moitié est de nationalité française, eux-mêmes discriminés par des règles administratives qui les empêchent de prétendre aux statuts FFI et SA !
- À ce sujet, nous avons rappelé l'urgence déjà portée à la DGOS le 15 février de lier le statut de Praticien Associé à la délivrance d'Autorisations Temporaires d'Exercice, pour éviter la prolifération de contrats FFI et SA « extra-légaux » que nos organisations dénoncent depuis le début !

Las, le rapporteur a brandi l'attachement des structures ordinaires, des collèges de doyens et des conférences de président de CME, envers les « EVC » qui ne pourraient être qu'« aménagées » !

Dans ce contexte, notre intergroupe a présenté et remis un catalogue de possibilités d'évolution des EVC demandant de généraliser dès 2024 par décret, un accès à la liste B pour les praticiens du territoire.

Le chargé de mission a observé comme possible les prises en compte des évolutions de l'EVC suivantes :

- Prise en compte des services rendus pour une partie de la note de l'EVC, pour les PADHUE ayant exercé sur le territoire.
- Grille d'évaluation, et non questions ouvertes comme actuellement, de façon à limiter l'influence déplorée de tous côtés, de l'hétérogénéité des comportements des jurys sur les quotas d'admission.
- Listes de lauréats, publiées en deux fois, permettant aux PADHUE lauréats de s'assurer d'être confirmés en PA dans le service qu'ils servent déjà.
- Passage en commissions régionales d'examen des dossiers.
- Mise en place de coordinateurs régionaux de Parcours de Consolidation des Compétences (PCC), et de préparations d'états aux EVC
- Publication pluriannuelle des postes recensés,

À ce sujet, nous avons dénoncé les insuffisances de recensement des postes soumis au concours des EVC, dans certaines spécialités (Biologie, Pharmacien, chirurgie pédiatrique, Stomatologie) qui accentuent les mises au chômage des PADHUE ou à divers emplois dans le privé !

Sur les affectations en PCC prévues avant l'accès à l'inscription à l'ordre, nous avons critiqué les défauts de droits à la formation et au remord du statut de PA, les défauts d'encadrement, délétères, fréquents, lorsque les PADHUE deviennent « Praticien associés » pour deux ans de PCC : 7.

Leur « Plan de Consolidation des Compétence » arrêté par le CNG, ne tient aucun compte de la maquette de formation de la faculté d'origine du PADHUE, alors que c'est le cas pour les praticiens issus des Universités Européennes et celles du Québec.

Bref, c'est bien d'un cycle de négociation dont les PADHUE ont besoin, les ministres confirmant les propos présidentiels qu'elles et ils « tiennent notre système à bout de bras ».